



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Société pédagogique valaisanne
Monsieur Olivier Solioz
Président
Chemin des Brises 22
1958 Uvrier

Références MBY
Date 8 août 2016

Résolution votée à l'AD/SPVal du 4 juin 2016

Monsieur le Président,

À la suite de votre dernière Assemblée des Délégués, vous nous avez transmis formellement la résolution citée en titre. Nous vous en remercions et apportons quelques considérations et réponses que nous aurons l'occasion de partager ultérieurement dans le détail.

Le premier considérant de la résolution laisse sous-entendre qu'il y a une inégalité de traitement dans l'octroi de mesures d'aide, notamment, par les inspecteurs. Nous ne pouvons soutenir cette affirmation. Par contre, et c'est un fait connu, les organisations peuvent différer d'une commune à l'autre, et ce au respect des contingences ou us et coutumes locaux. Une analyse approfondie est souhaitée.

S'agissant de la prise en compte des spécificités des élèves du cycle 1, la loi sur l'enseignement primaire (LEP) et les décisions du Chef de département ont apporté très clairement un signe de renforcement des conditions soutenant les premiers apprentissages : différenciation des temps de classes, horaire alterné et horaire bloc.

En conclusion, hormis les études dirigées et la médiation scolaire, les ressources complémentaires et la prise en compte de situations particulières (redoublement), sont accessibles à tous les élèves au regard de leurs besoins avérés. Toutefois, comme cela se fait pour l'ensemble des trois cycles, une analyse qualitative doit être effectuée. Les différents articles de la LEP définissent les principes et les règles générales (articles 40, 41, 45, 46 et 48), mais ne s'opposent pas à l'octroi de ressources pour le premier cycle.

Afin de mieux cerner les problèmes identifiés par les enseignants dépositaires de la résolution, nous vous invitons à prendre contact avec le Service de l'enseignement.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Oskar Freysinger
Conseiller d'État

Copie à Directeur-trice-s des écoles primaires
Inspecteur-trice-s de la scolarité obligatoire
Service de l'enseignement